



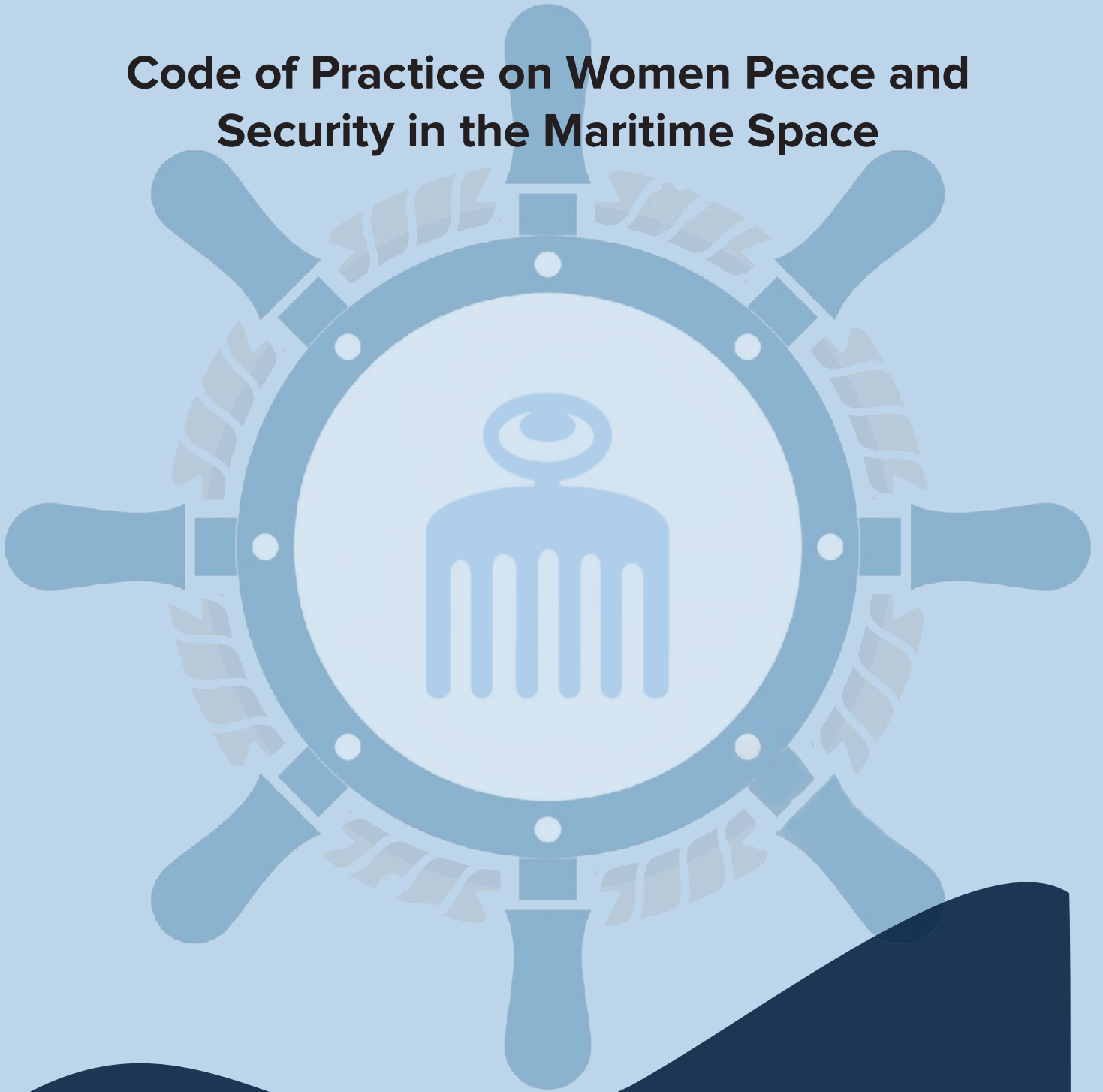
**KAIPTC**  
...where peace begins



**MINISTRY OF  
FOREIGN AFFAIRS  
OF DENMARK**



# Code of Practice on Women Peace and Security in the Maritime Space



@KAIPTC SEPTEMBER, 2023

# Code of Practice for Women in the Maritime Security Domain

## Foreword

The adoption of the United Nations Security Council (UNSC) Resolution 1325 in 2000 has contributed significantly to the advancement of women in peace and security. However, Resolution 1325 remains a broad framework that appears distant from the perspective of specific domains such as maritime security.

The task of advancing the cause of women in the maritime security domain is, therefore, specific, direct and imperative, requiring a targeted approach that is practical and insightful. This Code of Practice for Women in Maritime Security, designed as a product of the project on **“Integrated Responses to Threats to Maritime Safety and Security in the Gulf of Guinea Maritime Domain in West and Central Africa”**, implemented by the Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre (KAIPTC) for coastal countries in West and Central Africa and supported by the Government of Denmark, is a landmark document, promoting the welfare and advancement of women in the framework of UNSC Resolution 1325.

The Code of Practice on Women Peace and Security in the Maritime Space has been tailored to emphasise the tenets of the WPS Agenda and the respective plans of action of the Economic Community of West African States (ECOWAS ) and the Economic Community of Central African States (ECCAS) adopted in 2010 and 2018 respectively. These Regional Plans of Action are aimed at achieving equal participation of both women and men in peace and security endeavours, ensuring effective protection of women, preventing gender-based violence, enhancing women’s engagement, amplifying women’s presence and influence in decision-making, and safeguarding women’s rights through the promotion of gender equality.

The KAIPTC is an African regional Centre of Excellence, recognised as such, by ECOWAS and the African Union (AU) and works in close cooperation with several agencies of the United Nations to provide evidence-based capacity development services along the lines of training, research and accredited education to men and women in Africa and beyond. In showcasing its singular commitment to the cause of women in maritime security, the Centre established the Women Peace and Security Institute (WPSI) in 2011 to focus on the promotion of 1325. The mandate of the WPSI has since been expanded to include the youth in 2023. The KAIPTC also introduced a program leading to the award of a Master of Arts Degree in Gender, Peace and Security in 2011 to help transform the skills of women and men interested in gender advocacy, to take on decision-making responsibilities.

The Code of Practice on Women Peace and Security in the Maritime Space is yet another example of the commitment of the KAIPTC and the Government of Denmark, to women in the specific area of maritime security and safety. It, therefore, comes highly recommended as a guide for the promotion of the rights, empowerment and welfare of women to leaders of maritime security agencies in both public and private sectors and tasked with the responsibility of ensuring the advancement and welfare of women in the maritime security domain.

**Major General Richard Addo Gyane,**



**Commandant, KAIPTC**

## TABLE OF CONTENTS

|   |   |
|---|---|
| Foreword  | i |
| Introduction  | 1 |
| Model Policy Statement on Women Practitioners in the<br>Maritime Security Environment | 2 |
| Monitoring and Reporting  | 3 |
| Non-Retaliation   | 3 |
| Complaints and Grievances   | 4 |

# Code of Practice for Women in Maritime Security Domain in West and Central Africa

## Introduction

The maritime domain holds immense significance within the economic, social, and cultural framework of West and Central Africa. However, it also serves as a realm where multifaceted challenges, encompassing piracy, illicit fishing, and ecological deterioration, intersect with the broader concerns of gender parity, peace, and security. These challenges often impact coastal communities disproportionately, yet the extent to which women and men contribute to solutions is not consistently mirrored in policy implementation. In a related development, the Women, Peace, and Security (WPS) Agenda is a dynamic and evolving framework established by United Nations (UN) Resolution 1325 (2000) and expanded through nine additional resolutions. The WPS agenda rests on four fundamental Pillars: Participation, Protection, Prevention, and Relief and Recovery. Although countries within the region have ratified and integrated national action plans to implement the agenda, this application has not been extended to the maritime governance and maritime security sector. Notably, the WPS agenda lacks direct reference to maritime matters. No national, regional, or continental policies have been developed to guide the actions of maritime security stakeholders especially, about issues specific to the advancement and welfare of women.

Maritime governance and maritime security actors or personnel, as used here, refer to individuals responsible for overseeing and implementing measures related to the governance, security, and management of maritime activities, resources, and spaces. Fully aware of the distinctive dynamics of this region, the gender dynamics in the sector, and the increasing threat to maritime security and their implications on the peace and security of regional states, a pressing necessity arises to ensure that professionals engaged in maritime governance and maritime security activities uphold a dedicated Code of Practice centred on promoting the WPS Agenda of the UN, the Dakar Declaration and Economic Community of African States (ECOWAS) Plan of Action for the Implementation of the United Nations Security Council Resolution 1325 and 1820 in West Africa 2010 and the Plan d'action Regional de la CEEAC pour la mise en oeuvre de la Resolution 1325 du Conseil de Securite et de Resolutions Connexes sur les Femmes, La Paix et la Securite 2018 – Economic Community of Central African States (ECCAS) Regional Action Plan for the Implementation of Security Council Resolution 1325 and Related Resolutions on Women, Peace and Security.

This Code of Practice is designed to guide and inform the efforts and actions towards the advancement and welfare of women in West and Central Africa's maritime domain. Adhering to this code enables practitioners to cultivate an environment that upholds participation, protection, prevention, relief and recovery in line with the pillars of the WPS Agenda, committing to protecting, respecting, and amplifying women's rights, voices, and empowerment within maritime communities. Given that gender-related vulnerabilities and disparities intersect with security concerns, it becomes crucial to establish ethical standards that emphasise women's safety, dignity, and meaningful involvement in a realm historically shaped by a male-centric approach to advancing peace and security outcomes.

Through this Code of Practice, practitioners are invited to uphold the WPS Agenda's four pillars: Participation, Protection, Prevention, and Relief and Recovery within the maritime community through their dedication to gender parity, human rights, prevention of gender-based violence, and exploitation within maritime operations. In adhering to these principles, practitioners must collaboratively strive toward an environment of greater inclusivity and security. This commitment ensures that women's distinctive requirements and contributions are acknowledged, cherished, and synergised into overarching strategies concerning peace and security in the Gulf of Guinea maritime domain.

This Code of Practice outlines the ethical standards and principles WPS practitioners engaged in maritime governance and security activities across the ECOWAS and ECCAS regions are encouraged to adopt. The code has been tailored to emphasise the tenets of the WPS Agenda and



the respective ECOWAS and ECCAS Regional Plan of Actions for 2010 and 2018. These Regional Plans of Action are aimed at achieving equal participation of both women and men in peace and security endeavours, ensuring effective protection of women, preventing gender-based violence, enhancing women's engagement, amplifying women's presence and influence in decision-making, and safeguarding women's rights through the promotion of gender equality. By embracing this code with the following principles, practitioners actively bolster gender equality, peace, and security within the maritime domain.

1.

**Gender Equality and Empowerment:** Practitioners should actively work towards gender equality and women's empowerment in maritime governance and security initiatives. Actions should be taken to ensure women's meaningful participation and leadership at all levels.

2.

**Equal Participation:** Practitioners should commit to promoting and ensuring equal participation of women and men in all peace and security initiatives, decision-making processes, and activities within the maritime domain. This includes creating opportunities for meaningful engagement and representation of women at all levels.

3.

**Human Rights and Dignity:** All actions and interventions must respect and uphold the fundamental human rights and dignity of all individuals, regardless of gender, ethnicity, or background. Where they fall short, promote specific actions that advance the course of women in the maritime domain, avoiding any form of discrimination, harassment, abuse or violence.

4.

**Diversity and Inclusion:** Engage in inclusive and participatory processes that involve diverse voices from women of different backgrounds, experiences, and identities. Efforts should be made to ensure that marginalised groups are represented, and their perspectives are considered.

5.

**Amplification of Women's Presence and Influence:** Practitioners will amplify women's presence and influence in maritime governance and security decision-making processes by advocating for women's perspectives, experiences, and expertise to be considered and integrated into policies and strategies.

6.

**Confidentiality and Safety:** Maintain strict confidentiality when handling sensitive information shared in line with activities and within the maritime communities. Prioritise the safety and security of individuals involved and seek informed consent for public disclosures.

7.

**Conflict Sensitivity:** Practitioners should know the local context and dynamics of conflicts within maritime communities, must be sensitive to issues and be open-minded. They will develop conflict-sensitive approaches that address the root causes of conflicts and contribute to sustainable peace.

8.

**Local Ownership and Sustainability:** Work with local stakeholders, including women's organisations, coastal community leaders, and government bodies. Empower local coastal communities to lead and sustain peace and security initiatives.

9.

**Accountability and Transparency:** Practitioners are accountable for their actions and the outcomes of their interventions. Monitor and evaluate the impact of initiatives and be transparent about successes, challenges, and lessons learned.

10.

**Cultural Sensitivity:** Respect and understand the cultural norms, practices, and traditions of the communities you work in and with. Adapt interventions to respect local customs and avoid imposing external values.

11.

**Prevention and Mitigation of Gender-Based Violence:** Take proactive measures to prevent and address gender-based violence within maritime communities. Raise awareness, provide support services, and work towards creating a safe environment for women and embrace a survivor-centred approach in the redress of abuses and violence such as discrimination and harassment while reporting mechanisms are covered within all the appropriate maritime security environments.

12.

**Creating safe and supportive working environments:** Promote a safe and supportive working environment, free from discrimination, harassment, and any form of gender-based violence. It should encourage the establishment of reporting mechanisms for incidents and ensure that appropriate action is taken to address any such incidents.

13.

**Capacity Building and Empowerment: Encourage the capacity building of women within maritime communities. Provide training, resources, and opportunities that enhance their skills, knowledge, and ability to participate in governance and security matters actively.**

14.

**Collaborative Partnership: Collaborate with national, regional and international organisations, governments, and civil society to leverage resources and expertise. Build networks that support the exchange of knowledge and best practices.**

15.

**Advocacy and representation: Advocate for increased representation of women practitioners in decision-making bodies and leadership positions in maritime security governance. It should promote the appointment of women to key positions and support initiatives that encourage women's participation and contribution to the sector.**

By adhering to this Code of Practice, maritime governance and security in West and Central Africa would go a long way to foster gender equality, equity, peace, and security while promoting the rights and well-being of women within maritime communities.

Below is a prototype document meant to guide countries, organisations and agencies intending to develop a policy on women in the Gulf of Guinea maritime domain. The use of the phrase “KAIPTC” is, therefore, deliberate and subject to change.

#### **Model policy statement on women practitioners in the maritime security environment:**

**KAIPTC** acknowledges its paramount commitment to the well-being and active engagement of individuals, especially women, within the maritime communities. This commitment is prioritised above programmatic, operational, asset-related, and reputational impact considerations. KAIPTC further underscores its duty to establish a secure and protective environment, ensuring active participation, safeguarding, and prevention of all violence against women as they execute their roles





and responsibilities within the KAIPTC.

### **Monitoring and Reporting:**

The monitoring and reporting process for the WPS Code of Practice is designed to ensure comprehensive oversight and accountability. The DMSP will review the implementation, aligned with the KAIPTC Internal Assurance and Audit Plan, under the supervision of agreed Management protocols.

In the event of concerns or inquiries about activities governed by this Code of Practice, individuals are encouraged to follow established channels. Specifically, they can promptly notify their supervisor, manager, dean, or relevant authority. Alternatively, if the situation demands, concerns can be elevated in adherence to the Whistleblowing Policy, which facilitates a confidential and responsible avenue for raising and addressing sensitive matters.

This dual-pronged approach emphasises the significance of transparent communication. It ensures that potential issues are promptly identified, evaluated, and addressed, thus fostering an environment of trust, integrity, and equity.

### **Non-Retaliation:**

KAIPTC is committed to upholding the principles of the WPS Agenda through participation, protection, prevention, and relief and recovery. In alignment with these pillars, KAIPTC maintains a zero-tolerance stance towards harassment or victimisation. We are dedicated to creating an environment that safeguards the well-being of all individuals and actively promotes their meaningful participation, regardless of gender, background, or identity.

To further reinforce this commitment, KAIPTC will not hesitate to take appropriate action to protect individuals who courageously raise concerns or grievances in good faith. We recognise that a safe and secure environment fosters inclusivity, dialogue, and progress. Any attempts to obstruct, discourage, or intimidate individuals from voicing their concerns will be deemed a violation of this Code of Practice.

Our commitment extends firmly to non-retaliation principles, where we unequivocally state that any reprisals against those who come forward in good faith will not be tolerated. KAIPTC is entirely devoted to addressing and rectifying any potential infringements of these principles. We will take rigorous action against those who engage in such behaviours, ensuring that the principles of gender equality remain paramount. By steadfastly adhering to these principles, KAIPTC strives to cultivate an environment of trust, respect, and collaboration, championing the overarching objectives of gender equality, peace, and security within the maritime domain.

### **Complaints and Grievances:**

Grievances related to issues outlined in this Code of Practice on Gender Peace and Security can be submitted through the following steps:



**Submit grievances in writing using an official form or a detailed email. Clearly outline the nature of the concern of the involved parties and provide any supporting evidence.**

**The designated contact person or office at KAIPTC will receive and manage grievances specified in this Code of Practice.**

**Upon receiving a grievance, the designated contact person will conduct an initial review to ensure all necessary information is provided.**

**An acknowledgement of receipt will be sent to the individual who submitted the grievance within [7 business days], confirming that the grievance is under review.**

**KAIPTC will initiate an impartial and diligent investigation into the grievance. This may involve gathering additional information, interviewing relevant parties, and reviewing documentation.**

**Findings from the investigation will lead to the development of a resolution plan to address concerns raised in the grievance.**

**The resolution plan may encompass specific actions, corrective measures, and preventive strategies to rectify the issue and prevent its recurrence.**

**The resolution plan may encompass specific actions, corrective measures, and preventive strategies to rectify the issue and prevent its recurrence.**

**The resolution plan, proposed actions, and timelines will be communicated to the individual who submitted the grievance within [36 business days] after the investigation.**

**KAIPTC will implement the resolution plan according to the communicated timeline.**

**Regular follow-up and monitoring will ensure effective implementation of the resolution plan and comprehensive addressing of concerns raised in the grievance.**

**Upon fully implementing the resolution plan, an outcome report will be provided to the individual who submitted the grievance. This report will outline the actions taken and the achieved results.**

### **Acknowledgement**

Special acknowledgement goes to Dr. Ifesinachi Okafor-Yarwood, of the University of St. Andrews, and Dr. Fiifi Edu-Afful, of the Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre (KAIPTC), for leading the work done on compiling the contents of this publication.

### **About the Project**

The five-year project on “Integrated Responses to Threats to Maritime Safety and Security in the Gulf of Guinea Maritime Domain in West and Central Africa (2022-2026),” is being implemented through three key approaches; namely—research, dialogue and capacity building. The project is primarily aimed at promoting a safer maritime security domain in the Gulf of Guinea. Knowledge-based products highlighting key maritime security issues are part of the research outputs in an effort to raise awareness at the policy, technical and operational levels. Overall, the project seeks to contribute to strengthened regional approaches to maritime security in the Gulf of Guinea through enhanced joined-up responses to shared threats.

### **About logo**

The cover page features a ship’s wheel alongside the ‘duafe’- symbolising femininity in Ghana’s Akan culture. This combination signifies a call to prioritise women’s rights and foster respect for women within the maritime sector. The design serves as the official logo for this document, emphasising its significance.

Design and Typesetting: KAIPTC Design and Production Unit.

### **About the Centre**

The Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre (KAIPTC) is an ECOWAS Centre of Excellence that provides globally recognized capacity for international actors on African peace and security through training, education and research to foster peace and stability in Africa.

## TABLE DE MATIERES

|  |          |
|--|----------|
| <b>Avant-propos</b>  | <b>i</b> |
| <b>Introduction</b>  | <b>1</b> |
| <b>Exemple de déclaration de politique générale sur les femmes œuvrant dans le domaine de la sûreté maritime</b> | <b>3</b> |
| <b>Suivi et de notification</b>  | <b>3</b> |
| <b>Non-représailles</b>  | <b>3</b> |
| <b>Plaintes et Griefs</b>  | <b>4</b> |



**KAIPTC**  
...where peace begins



**MINISTRY OF  
FOREIGN AFFAIRS  
OF DENMARK**



# Code de bonnes pratiques sur les femmes, la paix et la sécurité dans l'espace maritime



@KAIPTC SEPTEMBRE, 2023

### Avant-propos

En 2000, l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) a largement contribué à la promotion des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Cependant, elle n'en demeure pas moins un cadre général qui semble éloigné de la réalité dans des domaines spécifiques tels que la sûreté maritime.

Cette initiative qui consiste à améliorer la situation des femmes dans le domaine de la sûreté maritime est donc spécifique, directe et impérative, et nécessite une approche ciblée, pratique et perspicace. Le code de pratiques pour les femmes du secteur de la sûreté maritime, qui a été conçu dans le cadre du projet **“Réponses intégrées aux menaces pour la sûreté et la sécurité dans le domaine maritime du golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale”**, est mis en œuvre par le Centre International Kofi Annan de Formation au Maintien de la Paix (KAIPTC) au profit des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale avec le soutien du gouvernement danois. Il constitue un document de référence pour la promotion du bien-être et de l'avancement des femmes conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Ce Code de pratiques du KAIPTC sur les femmes, la paix et la sécurité dans l'espace a été adapté pour mettre l'accent sur les principes de l'agenda FPS et les plans d'action respectifs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) adoptés respectivement en 2010 et 2018. Ces plans d'action régionaux visent à assurer une participation égale des femmes et des hommes aux efforts de paix et de sécurité, à garantir une protection efficace des femmes, à prévenir la violence sexiste, à renforcer l'engagement des femmes, à améliorer la présence et l'influence des femmes dans les processus décisionnels et à sauvegarder les droits des femmes par la promotion de l'égalité des genres.

Le KAIPTC est un centre d'excellence régional africain, un statut reconnu par la CEDEAO et l'Union Africaine. Il travaille en étroite collaboration avec plusieurs organes des Nations Unies dans le but de proposer aux hommes et aux femmes d'Afrique et d'ailleurs des services de développement des capacités reposant sur des données probantes, à travers la formation, la recherche et un enseignement accrédité. En 2011, le Centre a créé l'Institut Femmes, Paix et Sécurité (WPSI) pour mettre en valeur son engagement singulier en faveur de la formation des femmes dans le domaine de la sûreté maritime, et ce, dans le but de promouvoir la résolution 1325. Depuis lors, le mandat de WPSI a été élargi pour intégrer en 2023 les jeunes. En 2011, le KAIPTC a également instauré un programme de Master en genre, paix et sécurité dans le but de promouvoir le développement des compétences des femmes et des hommes soucieux de la promotion de l'égalité des genres, leur permettant ainsi d'occuper des postes à responsabilités.

Ce Code de pratiques du KAIPTC sur les femmes, la paix et la sécurité dans l'espace une fois de plus de l'engagement du KAIPTC et du gouvernement danois en faveur des femmes dans le domaine spécifique de la sûreté et de la sécurité maritimes. Les personnes en charge des institutions de sûreté maritime, que ce soit dans le secteur public ou privé, et ayant pour mission de promouvoir le bien-être des femmes dans le domaine de la sûreté maritime, devraient donc se servir de ce document comme d'un référentiel afin de favoriser les droits, l'autonomisation et le bien-être des femmes.

Général de division Richard Addo Gyane,



Commandant du KAIPTC

## Introduction

Le domaine maritime revêt une importance considérable dans le contexte économique, social et culturel de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Néanmoins, il constitue également un domaine où s'entremêlent divers défis, tels que la piraterie, la pêche illicite et la dégradation de l'environnement, en lien avec des enjeux plus vastes tels que l'égalité des genres, la paix et la sécurité. Ces défis ont souvent un impact disproportionné sur les communautés côtières, cependant, la contribution des femmes et des hommes aux solutions n'est pas toujours prise en compte de manière systématique dans la mise en œuvre des politiques. Dans un contexte connexe, l'Agenda femmes, paix et sécurité (FPS) représente un cadre dynamique et progressif établi par la résolution 1325 (2000) des Nations Unies (ONU) et élargi par neuf résolutions ultérieures. Cet agenda repose sur quatre piliers fondamentaux : la Participation, la Protection, la Prévention, ainsi que le Secours et le relèvement. Malgré la ratification et l'intégration de plans d'action nationaux pour mettre en œuvre l'agenda dans les pays de la région, cette mise en œuvre n'a pas été étendue au domaine de la gouvernance maritime et de la sûreté maritime. En particulier, l'agenda FPS ne traite pas directement des enjeux maritimes. Aucune politique nationale, régionale ou continentale n'a été mise en place pour orienter les actions des acteurs de la sûreté maritime, notamment en ce qui concerne la promotion et le bien-être des femmes.

Les personnes ou les acteurs chargés de la gouvernance et de la sûreté maritime, tels que définis ici, font référence aux personnes investies de la responsabilité de superviser et de mettre en œuvre les mesures relatives à la gouvernance, à la sécurité et à la gestion des activités, des ressources et des espaces maritimes. Conscients des spécificités de cette région, des dynamiques de genre dans le secteur et de la menace croissante pour la sûreté maritime et de leurs répercussions sur la paix et la sécurité des États régionaux, il est impératif de veiller à ce que les professionnels impliqués dans la gouvernance maritime et les activités de sûreté maritime adhèrent à un code de conduite spécifique axé sur la promotion de l'Agenda FPS des Nations Unies, la Déclaration de Dakar et du Plan d'action de la CEDEAO pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies en Afrique de l'Ouest en 2010, ainsi que du *Plan d'action régional de la CEEAC pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et des résolutions connexes sur les femmes, la paix et la sécurité en 2018* – Plan d'action régional de la CEEAC pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et des résolutions connexes sur les femmes, la paix et la sécurité.

Ce code de pratiques a été conçu pour orienter et informer les initiatives et les actions visant la promotion et le bien-être des femmes dans le domaine maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le respect de ce code permet aux praticiens de favoriser un environnement propice à la participation, à la protection, à la prévention, au secours et au relèvement, conformément aux piliers de l'agenda FPS, tout en s'engageant à protéger, respecter et renforcer les droits, les voix et l'autonomisation des femmes au sein des communautés maritimes. Étant donné que les vulnérabilités et les disparités liées au genre se superposent aux préoccupations de sécurité, il devient crucial d'établir des normes éthiques mettant l'accent sur la sécurité, la dignité et la participation significative des femmes dans un secteur historiquement dominé par une approche centrée sur les hommes, afin de favoriser des progrès en matière de paix et de sécurité.

Grâce à ce code de pratiques, les praticiens sont conviés à respecter les quatre piliers de l'agenda FPS : Participation, Protection, Prévention, Secours et Relèvement au sein de la communauté maritime, en faisant preuve d'un engagement envers l'égalité entre les sexes, les droits de l'homme, la prévention de la violence sexiste et de l'exploitation dans les opérations maritimes. En souscrivant à ces principes, les praticiens doivent œuvrer de concert pour instaurer un environnement plus inclusif et sécurisé. Cet engagement assure la reconnaissance, la valorisation et la mise en synergie des besoins et des contributions uniques des femmes dans des stratégies globales visant la paix et



la sécurité dans la région maritime du golfe de Guinée.

Ce Code de pratiques expose les normes et les principes éthiques que les praticiens FPS engagés dans des initiatives de gouvernance et de sûreté maritimes dans les régions de la CEDEAO et de la CEEAC sont encouragés à adopter. Le code a été adapté afin de mettre en avant les principes de l'agenda FPS et les plans d'action régionaux respectifs de la Ce Code de Ce Code de pratiques expose les normes et les principes éthiques que les praticiens FPS engagés dans des initiatives de gouvernance et de sûreté maritimes dans les régions de la CEDEAO et de la CEEAC sont encouragés à adopter. Le code a été adapté afin de mettre en avant les principes de l'agenda FPS et les plans d'action régionaux respectifs de la CEDEAO et de la CEEAC pour les années 2010 et 2018. Ces plans d'action régionaux visent à promouvoir une participation équitable des femmes et des hommes aux initiatives de paix et de sécurité, à garantir une protection efficace des femmes, à prévenir la violence sexiste, à renforcer l'engagement des femmes, à accroître la présence et l'influence des femmes dans le processus décisionnel, et à défendre les droits des femmes en favorisant l'égalité entre les sexes. En adoptant ce code ainsi que les principes énoncés, les

1.

**Égalité de Genre et Autonomisation : Les praticiens sont tenus de s'investir activement dans la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes au sein des programmes de gouvernance et de sûreté maritimes. Des mesures doivent être prises pour garantir une participation significative et un leadership féminin à tous les niveaux.**

2.

**Participation égale : Il est impératif que les praticiens s'engagent à favoriser et à garantir une participation égale des femmes et des hommes dans toutes les initiatives de paix et de sécurité, ainsi que dans les processus décisionnels et les activités maritimes. Cela implique la création d'opportunités d'engagement et de représentation significatives pour les femmes à tous les niveaux.**

3.

**Droits de l'homme et dignité:** Toutes les actions et interventions doivent respecter et défendre les droits fondamentaux de l'homme et la dignité de tous les individus, sans distinction de sexe, d'origine ethnique ou de provenance. En cas d'insuffisance, il convient de promouvoir des actions spécifiques visant à favoriser l'avancement des femmes dans le domaine maritime, en évitant toute forme de discrimination, de harcèlement, d'abus ou de violence.

4.

**Diversité et inclusion:** Il est crucial de s'engager dans des processus inclusifs et participatifs qui intègrent une variété de voix féminines issues de différents milieux, expériences et identités. Des efforts doivent être déployés pour assurer la représentation des groupes marginalisés et la prise en compte de leurs perspectives.

5.

**Renforcement de la présence et de l'influence des femmes :** Les praticiens doivent renforcer la présence et l'influence des femmes dans les processus de prise de décisions liés à la gouvernance et la sûreté maritimes, en plaidant pour l'intégration des points de vue, des expériences et de l'expertise féminine dans les politiques et stratégies.

6.

**Confidentialité et sécurité :** Il est primordial de préserver une stricte confidentialité lors du traitement d'informations sensibles partagées dans le cadre des activités et au sein des communautés maritimes. La sécurité et la sûreté des personnes impliquées doivent être prioritaires, et un consentement éclairé doit être obtenu avant toute divulgation publique.

7.

**Sensibilité aux conflits:** Les praticiens doivent démontrer une compréhension du contexte local et des dynamiques conflictuelles au sein des communautés maritimes, en faisant preuve de sensibilité et d'ouverture d'esprit. Ils doivent élaborer des approches sensibles aux conflits qui visent à traiter les causes profondes des conflits et à promouvoir une paix durable.

8.

**Appropriation locale et durabilité:** Collaborer avec les parties prenantes locales, y compris les organisations féminines, les leaders des communautés côtières et les organismes gouvernementaux. Donner aux communautés côtières locales les moyens de diriger et de soutenir les initiatives de paix et de sécurité.

9.

**Responsabilité et transparence :** Les praticiens sont tenus pour responsables de leurs actes et des retombées de leurs interventions. Il leur incombe de surveiller et d'évaluer l'impact des initiatives, tout en faisant preuve de transparence quant aux succès, aux défis et aux enseignements tirés.

10.

**Sensibilité culturelle :** Respecter et comprendre les normes, les pratiques et les traditions culturelles des communautés avec lesquelles l'on collabore. Adapter les interventions pour respecter les coutumes locales et éviter d'imposer des valeurs externes.

11.

**Prévention et atténuation de la violence sexiste : Adopter des mesures préventives pour lutter contre la violence sexiste au sein des communautés maritimes. Sensibiliser, fournir des services de soutien et créer un environnement sûr pour les femmes, en adoptant une approche centrée sur les survivantes dans la réparation des abus et de la violence, tels que la discrimination et le harcèlement, lorsque le mécanisme de signalement est mis en place dans tous les environnements de sûreté maritime appropriés.**

12.

**Création d'environnements de travail sûrs et favorables : Promouvoir un environnement de travail exempt de discrimination, de harcèlement et de toute forme de violence sexiste. Mettre en place des mécanismes de signalement des incidents et prendre des mesures appropriées pour y remédier.**

13.

**Renforcement des capacités et autonomisation : Encourager le renforcement des capacités des femmes au sein des communautés maritimes en leur fournissant une formation, des ressources et des opportunités pour améliorer leurs compétences, leurs connaissances et leur capacité à participer activement aux questions de gouvernance et de sécurité.**

14.

**Partenariat de collaboration : Collaborer avec les organisations nationales, régionales et internationales, les gouvernements et la société civile pour tirer parti des ressources et de l'expertise disponibles. Créer des réseaux favorisant l'échange de connaissances et de bonnes pratiques.**

15.

**Plaidoyer et représentation: Plaider en faveur d'une représentation accrue des femmes praticiennes dans les instances décisionnelles et les postes de direction en matière de gouvernance maritime. Il devrait promouvoir la nomination de femmes à des postes clés et soutenir les initiatives visant à encourager la participation et la contribution des femmes au secteur.**

praticiens contribuent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes, la paix et la sécurité dans le domaine maritime.

En adhérant à ce code de pratiques, la gouvernance et la sécurité maritimes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale contribueraient grandement à promouvoir l'égalité des sexes, l'équité, la paix et la sécurité tout en promouvant les droits et le bien-être des femmes au sein des communautés maritimes.

Vous trouverez ci-dessous un document prototype destiné à orienter les pays, les organisations et les organismes qui envisagent d'élaborer une politique sur les femmes dans le domaine maritime au sein du golfe de Guinée. L'utilisation du terme "KAIPTC" est donc délibérée et sujette à modification.

**Exemple de déclaration de politique générale sur les femmes œuvrant dans le domaine de la sûreté maritime:**

**Le KAIPTC** est conscient de son engagement fondamental en faveur du bien-être et de tout engagement actif des individus, en particulier des femmes, au sein des communautés maritimes.

Ce rôle revêt un caractère prioritaire par rapport aux considérations liées aux programmes, aux opérations, aux actifs et à l'impact sur la réputation. Le KAIPTC insiste également sur son devoir d'établir un environnement sûr et protecteur, assurant la participation active, la protection et la prévention de toute forme de violence à l'égard des femmes dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités dans le domaine maritime.

## Suivi et de notification

Le processus de suivi et de signalement relatif au code de pratiques sur les FPS a été conçu pour assurer une supervision et une responsabilité globales. Le DMSP fera un bilan de la mise en œuvre, conformément au plan d'assurance et de vérification interne du KAIPTC, dans le respect des protocoles de gestion convenus.

En cas de préoccupations ou de demandes de renseignements sur les activités régies par le présent code de pratiques, il est recommandé aux personnes concernées de suivre les procédures établies. Elles peuvent notamment informer rapidement leur superviseur, leur directeur, leur doyen ou l'autorité compétente. Par ailleurs, si la situation l'exige, ces préoccupations peuvent être soulevées conformément à la politique de dénonciation, qui offre un moyen confidentiel et responsable de soulever et d'aborder des questions sensibles.

Cette double approche met en relief l'importance d'une communication transparente. Grâce à elle, des problèmes potentiels sont rapidement identifiés, évalués et traités, ce qui favorise un environnement de confiance, d'intégrité et d'équité.

## Non-représailles:

Le KAIPTC s'engage fermement à honorer les principes de l'agenda FPS en mettant l'accent sur la participation, la protection, la prévention, l'assistance et le relèvement. Sur la base de ces piliers, le KAIPTC met en œuvre une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement et de la victimisation. Nous nous engageons fermement à instaurer un environnement propice au bien-être de tous les individus et à encourager activement leur participation significative, indépendamment de leur sexe, de leurs origines ou de leur identité.

Pour renforcer cet engagement, le KAIPTC prendra toutes les mesures appropriées pour protéger ceux qui courageusement soulèvent des préoccupations légitimes. Nous reconnaissons que la sécurité et la sûreté favorisent l'inclusion, le dialogue et le progrès. Toute tentative visant à entraver, décourager ou intimider les individus afin de les dissuader d'exprimer leurs préoccupations sera considérée comme une violation de notre Code de Pratiques.

Notre engagement s'étend fermement aux principes de non-représailles, affirmant clairement que toute forme de représailles à l'égard de ceux qui s'expriment de bonne foi ne sera pas tolérée. Le KAIPTC est entièrement dévoué à résoudre et corriger toute violation potentielle de ces principes. Nous prendrons des mesures strictes à l'encontre de ceux qui adoptent de tels comportements, en veillant à ce que l'égalité des genres demeure essentielle. En adhérant fermement à ces principes, le KAIPTC s'efforce de promouvoir un climat de confiance, de respect et de collaboration, défendant les objectifs fondamentaux d'égalité des genres, de paix et de sécurité dans le domaine maritime.

## Plaintes et Grievs

Les griefs liés aux questions décrites dans le présent Code de Pratiques sur le genre, la paix et la sécurité peuvent être soumis en suivant les étapes suivantes :

**Soumettre des griefs par écrit en utilisant un formulaire officiel ou un e-mail détaillé. Décrire clairement la nature de la préoccupation des parties concernées et fournir toute preuve à l'appui.**

**La personne-ressource désignée ou le bureau du KAIPTC recevra et gèrera les griefs spécifiés dans le présent Code de Pratiques.**

**Dès réception d'un grief, la personne de contact désignée effectuera un examen initial pour s'assurer que toutes les informations nécessaires sont fournies.**

**Un accusé de réception sera envoyé à la personne qui a déposé le grief dans les [7 jours ouvrables], confirmant que le grief est en cours d'examen.**

**Le KAIPTC ouvrira une enquête impartiale et diligente pour examiner le grief. Pour ce faire, des informations supplémentaires peuvent être recueillies, les parties concernées peuvent être interrogées et la documentation peut être examinée.**

**Les conclusions de l'enquête conduiront à l'élaboration d'un plan de résolution pour répondre aux préoccupations soulevées dans le grief.**

**Le plan de résolution peut comprendre des actions spécifiques, des mesures correctives et des stratégies préventives pour résoudre le problème et éviter qu'il ne se reproduise.**

**Le plan de résolution, les actions proposées et les délais seront communiqués à la personne qui a déposé le grief dans les [36 jours ouvrables] suivant l'enquête.**

**Le KAIPTC mettra en œuvre le plan de résolution conformément au calendrier communiqué.**

**Un suivi et une surveillance réguliers garantiront une mise en œuvre efficace du plan de résolution et une réponse complète aux préoccupations soulevées dans le grief.**

**Après la mise en œuvre complète du plan de résolution, un rapport sur les résultats sera remis à la personne qui a déposé le grief. Ce rapport décrira les actions entreprises et les résultats obtenus.**



### Remerciements

Nos remerciements vont tout particulièrement au Dr. Ifesinachi Okafor-Yarwood, de l'Université de St. Andrews, et au Dr. Fiifi Edu-Afful de le Centre International Kofi Annan de Formation au Maintien de la Paix (KA IPTC) , qui ont dirigé les travaux de compilation qui ont permis d'aboutir à la présente publication.

### À propos du Projet

Ce projet quinquennal intitulé "Réponses intégrées aux menaces pour la sécurité et la sûreté dans le domaine maritime du golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale (2022-2026), est mis en œuvre sur la base de trois approches clés, à savoir la recherche, le dialogue et le renforcement des capacités. Le projet vise principalement à promouvoir un domaine de sûreté maritime plus sûr dans le golfe de Guinée. Entre autres résultats de recherche, des produits de connaissance mettant en exergue les principales questions de sûreté maritime sont élaborés dans le but de sensibiliser les acteurs concernés sur le plan politique, technique et opérationnel. Dans l'ensemble, le projet vise à enrichir les approches régionales de sûreté maritime dans le golfe de Guinée en proposant des réponses collectives renforcées face aux menaces communes.

### À propos du logo

La page de couverture présente une roue de bateau à côté du 'duafe', symbole de la féminité dans la culture Akan du Ghana. Cette combinaison illustre la nécessité de faire des droits des femmes une priorité et de promouvoir le respect des femmes dans le secteur maritime. Mettant en évidence l'importance de ce document, ce design en constitue le symbole officiel.

Dessin de couverture : Conçu par le Service de design et de production du KA IPTC

### À propos du Centre

Le Centre International Kofi Annan de Formation au Maintien de la Paix (KA IPTC) est un centre d'excellence de la CEDEAO qui offre aux acteurs internationaux des compétences mondialement reconnues dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique à travers la formation, l'enseignement et la recherche en vue de promouvoir la paix et la stabilité en Afrique.